MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture, rattachés au ministère chargé de l'agriculture.

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forets, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs de l'Etat rattachés à la ministre chargée de l'agriculture, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés au ministère chargé de l'agriculture ou dans les établissements publics relevant de sa tutelle ou qui y étaient affectés avant leur placement en détachement, en congé parental ou en disponibilité ou bien avant leur placement en position normale d'activité dans d'autres structures que celles placées sous la tutelle des ministres dont relève le corps, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture est établie comme suit :

A – <u>Représentants de l'administration</u> :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Xavier MAIRE (SG/SRH)	Mme Nadine RICHARD-PEJUS (SG/SRH)
M. Arnaud SCOLAN (SG/SRH/SDCAR)	Mme Anne-Sophie ECARNOT (SG/SRH/SDCAR/CEGIPEF)
Mme Anne COYNE (SG/RAPS)	Mme Catherine RACE (SG/RAPS)
Mme Stéphanie FRUGERE (SG/DES)	M. Xavier PAUL (SG/SRH/SDCAR/BASE)

B – <u>Représentants du personnel</u> :

Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Liste UniPEF	
Mme Gabrielle BOULEAU, représentante des IPEF	M. Gilles COLLET, représentant des IPEF
Liste CAP CCP Unis pour tous	
Mme Françoise COME-CHEREAU, représentante des ISPV	M. Olivier LAPOTRE, représentant des ISPV
M. Frédric LALOY, représentant des IPEF	Mme Marie TOUVAIS, représentante des IPEF
M. François-Gilles LE THEULE, représentant des AE et des IGA	M. Stéphan PINEDE, représentant des ISPV

Article 2

L'arrêté du 14 mars 2023 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs de l'Etat, des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des inspecteurs de santé publique vétérinaire et de l'inspection générale de l'agriculture, rattachés au ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 28 NOV. 2024

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire
et de la forêt
Pour la ministre et par délégation,
Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE